

*Date de dépôt : 20 août 2009*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Halte au ghetto dans le secteur de la gare !**

### **Rapport de M. Eric Leyvraz**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La pétition 1503 a été discutée par notre commission **en l'an de grâce 2004** lors des séances du 27 septembre et 1<sup>er</sup> novembre sous la direction de M. Olivier Vaucher, puis lors des séances des 15, 22 et 29 novembre sous la direction de M. Alain Etienne. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Yves Piccino, que nous remercions de son travail.

#### **27 septembre, audition des pétitionnaires**

M<sup>me</sup> Beaud, accompagnée d'autres pétitionnaires, nous dit la révolte des habitants, car la Ville a décidé d'ouvrir un centre pour personnes en difficulté dans les locaux du café «Chez Bouby», sans pratiquement consulter personne. On déplace simplement les problèmes de la gare Cornavin, qui n'ont jamais été résolus, ailleurs ! C'est aussi un lieu agréable en face de l'Hôtel du Rhône que l'on dévalue, une mauvaise image pour la Ville avec les problèmes de gens qui salissent la rue, également de leurs déjections.

#### **1<sup>er</sup> novembre, auditions de MM. Fasola et Lopez, de M<sup>me</sup> Mottet-Durand**

M. Fasola, îlotier au poste de la Pallanterie, confirme qu'il y a des problèmes, notamment aux abords des deux écoles de Vieussieux à préaux ouverts. Le fait que les îlotiers ne travaillent pas le week-end n'arrange pas les choses ! Les difficultés sont souvent amenées par les mêmes jeunes.

M<sup>me</sup> Mottet-Durant, directrice de la FAS'e, constate un manque de respect et l'absence de la peur du gendarme chez les trublions. Elle a mis en place le BUPP, un bus qui, avec l'aide de spécialistes, contacte des adolescents sans attaches sociales.

M. Umberto Lopez s'occupe à 100% du BUPP, il tourne l'après-midi et le soir pour établir des liens et faire sortir les jeunes de leur anonymat, les mettre en contact avec les plaignants et trouver des solutions, un vrai rôle de médiateur.

Il y a une montée des problèmes avec les filles. A noter que pour huit jeunes sur dix dont il s'occupe, il y a eu une rupture scolaire et souvent une absence d'autorité parentale.

Le BUPP a aussi des locaux, une salle de sport ; une cinquantaine de garçons et une vingtaine de filles fréquentent la salle de gym du Collège De-Saussure.

M. Lopez pense qu'il n'y a pas plus de violence qu'avant, mais qu'elle se radicalise, elle change d'échelle.

M. Lopez nous dit combien il est difficile de rentrer en contact avec les parents de ces adolescents.

### **15 novembre, audition de M. Tornare**

M. Manuel Tornare, conseiller administratif de la Ville, pense que la pétition se trompe de cible, le bruit étant l'affaire de la police et non de la Ville, qui s'occupe plus de l'action sociale communautaire. Les pétitionnaires l'ont insulté et lui font un procès d'intention.

Le lieu « Chez Bouby » est adéquat, car c'est un endroit de passage ; il est réservé aux personnes âgées, aux femmes et aux enfants, il ferme à 18 heures, donc il y a peu de nuisances. Le lieu d'accueil « Square Hugo » reçoit les jeunes.

Ces lieux sont un peu saturés, car la situation de beaucoup devient précaire.

### **22 novembre**

La commission discute de l'opportunité d'inviter M<sup>me</sup> Spoerri, conseillère d'Etat en charge de la police ; cette proposition est acceptée.

**29 novembre**

Le président Etienne annonce que M<sup>me</sup> Spoerri n'est pas disponible avant le 25 janvier 2005. La commission décide donc de voter sur la pétition 1503.

Si tous les commissaires sont d'accord pour ne pas renvoyer cette dernière au Conseil d'Etat, la discussion est serrée entre les partisans du classement (on montre clairement ainsi que la commission ne s'immisce pas dans la dispute Ville-habitants) et les défenseurs du dépôt sur le Bureau du Grand Conseil (pas d'arbitrage dans cette dispute, mais une considération plus marquée pour le problème de fond).

Suite au vote,

**La pétition 1503 est déposée sur le bureau du Grand Conseil**

Pour : 7 (2 R, 2 PDC, 2 L, 1 UDC)

Contre : 6 (1 AdG, 2 Ve, 3 S)

Abst : 0

**Post-scriptum :**

La députée en charge de remettre ce rapport, malgré de réitérées demandes et ses promesses, ne l'a jamais fait. De guerre lasse et pour alléger la liste des objets en souffrance, le rapporteur, qui n'était pas député à l'époque, s'en est chargé.

## Pétition (1503)

### Halte au ghetto dans le secteur de la gare !

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Considérant :

- la présence du local d'injection Le Quai 9 ;
- du bus itinérant du groupe Sida Genève ;
- de plusieurs lieux d'hébergements et d'accueils de l'Armée du Salut ;
- de plusieurs lieux d'hébergements et d'accueils de l'association la Coulou ;
- de plusieurs lieux d'hébergements et d'accueils du CSP ;
- dans le secteur de la gare (Les Grottes – Voltaire – Saint-Gervais – Montbrillant),

les habitants de ce secteur demandent aux autorités municipales et cantonales :

- l'arrêt immédiat de toute nouvelle implantation de lieu d'hébergement et d'accueil à caractère social dans ce secteur, notamment le restaurant « Chez Bouby » par la Ville de Genève, le canton de Genève, ou par des associations subventionnées par ceux-ci ;
- de mieux répartir ces lieux sur la ville et canton de Genève.

N.B. : 462 signatures

*LA PARESSE EN DOUCE*

M<sup>me</sup> Marie Beaud

M. Jean-Marc Ackermann

1, rue De-Grenus, 1201 Genève